

# PÊCHE AUX CAS PRATIQUES MATÉRIEL ALTERNATIF AU DÉSHERBAGE CHIMIQUE

LE MARDI 17 JANVIER 2017 - MONTCEAUX(01)



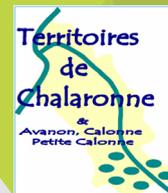
## COMPTE-RENDU



Avec le soutien de :



En partenariat avec :



ASSOCIATION  
**RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE**

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE  
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE  
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG  
WWW.RIVIERERHONEALPES.ORG

## Contexte :

---

*Le mardi 17 janvier 2017, le syndicat des rivières des territoires de Chalaronne (SRTC) a proposé une pêche au cas pratique aux adhérents de l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne consacrée au matériel alternatif au désherbage chimique. Cette demi-journée de démonstration a été organisée par le SRTC en partenariat avec le Centre de formation et de promotion horticole de Lyon-Ecully (CFPH), et animée par Bruno Beraud du CFPH et Yannick Boissieux du SRTC.*

*Plusieurs points ont été abordés :*

- Bilan des actions du syndicat en zone non agricole,*
- Point sur l'évolution de la réglementation,*
- Retour d'expérience d'une collectivité ayant réalisé un plan de désherbage et mis en place des actions visant à supprimer l'utilisation des pesticides,*
- Démonstration de matériel de désherbage alternatif et de techniques de végétalisation (hydroseeding, vivaces, plantes couvre-sol...).*

*Cette rencontre a réuni une soixantaine de personnes (élus, agents des services techniques des communes adhérentes au SRTC, bureaux d'études et chargés de mission adhérents de l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne.)*



Présentation à la salle des fêtes de Montceaux

## POINT SUR LA RÉGLEMENTATION

La deuxième version du plan écophyto, parue en 2015, a pour objectifs de maîtriser l'ensemble des risques liés aux produits phytosanitaires, d'inscrire le plan au cœur du projet agro-écologique pour la France et de réorienter les évolutions au niveau des entreprises agricoles dans une dynamique collective, territorialisée et positive tant pour les producteurs que pour les citoyens.



Démonstration de matériel à Montceaux

Pour les atteindre, le plan décline 30 actions en 6 axes qui visent à :

- faire évoluer les pratiques et les systèmes agricoles;
- amplifier les efforts de recherche, développement et innovation;
- réduire les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement ;
- supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures ;
- renforcer l'appropriation du plan par les acteurs des territoires et des filières tout en veillant à la cohérence des politiques publiques ;
- s'appuyer sur une communication dynamique et des approches participatives, pour instaurer un débat citoyen constructif relatif aux problématiques liées aux produits phytopharmaceutiques.

Une des mesures phares est la certification des utilisateurs de produits phytosanitaires à travers le certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (CIPP).

Par ailleurs, la loi Labbé<sup>1</sup> modifie l'article L.253-7 du code rural et introduit l'interdiction, pour les personnes publiques, d'utiliser (ou de faire utiliser) les produits phytopharmaceutiques (PPP) pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public (relevant de leur domaine public ou privé). Cette mesure prévoyait une entrée en vigueur au 1er janvier 2020. La loi de transition énergétique a ramené ce délai au 1er janvier 2017. Il est donc nécessaire pour les collectivités publiques d'engager dès aujourd'hui un changement de pratiques avec l'aide des structures gestionnaires de milieux aquatiques.

## BILAN DES ACTIONS DU SYNDICAT EN ZONE NON AGRICOLE

Le SRTC a mis en place sur son bassin versant des actions visant à limiter les pollutions diffuses et ponctuelles.

Elles sont de plusieurs types :



Présentation d'espèces végétales couvre-sol

- Assistance des collectivités pour les études et travaux d'assainissement collectif et non collectif;
- Préservation et restauration de la qualité physique et écologique des milieux aquatiques / Valorisation des milieux aquatiques / Protection contre les inondations,
- Assistance des collectivités pour la gestion des espaces verts,
- Actions à destination des agriculteurs (mesures agro-environnementales).

En ce qui concerne la gestion des espaces verts en zones non agricoles, le SRTC travaille avec les agents communaux mais également avec les particuliers pour les aider à améliorer leurs pratiques phytosanitaires dans leurs jardins privés.

## » ZOOM SUR LES PLANS DE DÉSHERBAGE

Depuis début 2008, le SRTC propose la réalisation de plans de désherbage aux communes volontaires de son territoire. Cette action est réalisée dans le cadre de l'amélioration des pratiques d'entretien des espaces verts afin de limiter les pollutions diffuses et ponctuelles des cours d'eau par les produits phytosanitaires.

Ces plans de désherbage sont réalisés en collaboration avec les élus et agents communaux. Ils déterminent, pour chaque secteur désherbé, la technique la plus adaptée en fonction des risques de transfert des produits vers les eaux et des enjeux du site.

Le syndicat a réalisé, entre 2008 et 2015, 14 plans de désherbage en interne. Depuis, 6 plans de désherbage ont été confiés au Centre de Formation et de Promotion Horticole de Lyon-Ecully avec un suivi et une maîtrise d'ouvrage assurés par le syndicat.

Le SRTC intervient également auprès des communes pour les aider à acquérir du matériel de désherbage alternatif : désherbeur thermique, mécanique, balayeuses...



Les réunions d'information font partie des actions les plus efficaces, à l'image de celle organisée le 17 janvier où élus et agents des services techniques peuvent voir sur le terrain des démonstrations de matériel mais également rencontrer d'autres communes engagées dans les démarches de réduction de l'utilisation des pesticides. Le retour d'expérience des agents est très parlant.



Echanges informels autour d'un café

## RETOUR D'EXPÉRIENCE DE DEUX AGENTS DE LA COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

David Romand et Frédéric Broyer, deux agents techniques de la commune de Châtillon-sur-Chalaronne, sont venus présenter leur retour d'expérience suite à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires sur leur commune.

Lorsqu'une commune décide de passer au zéro phyto, les agents s'interrogent sur les modifications que cela va entraîner dans leur travail quotidien. Cela sera-t-il plus fatiguant, plus long?

Il ressort du témoignage des deux agents que depuis le passage en zéro phyto, ils ont retrouvé leur travail de jardinier.

Le temps passé n'est pas forcément plus long car sur davantage d'espaces, la végétation est tolérée. Des parties de la commune autrefois désherbées ne le sont plus. Le travail est également plus agréable. Les agents ne sont plus obligés de s'équiper avec les équipements de protection individuelle et ils ont retrouvé le contact avec la terre et la végétation.

Les agents ont moins l'impression de polluer et leur santé est préservée par la même occasion.



Retour d'expérience de deux agents techniques

## DÉMONSTRATION SUR LE TERRAIN



Balayeuses et désherbeurs mécaniques tractés



Désherbeur thermique



Plusieurs entreprises sont venues présenter du matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique.





Une hortultrice locale est également venue présenter des plantes vivaces peu consommatrices en eau et des couvre sol. Ces plantes peuvent représenter une alternative au désherbage.



## POUR EN SAVOIR PLUS...

Yannick Boissieux : animateur eau et aménagement du territoire  
Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

[yannickb-srtc@orange.fr](mailto:yannickb-srtc@orange.fr)

Tel : 04 74 55 20 47

<http://www.syndicat-territoires-chalaronne.com/>